

Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs

Chute du nombre d'exploitations, difficulté de l'installation de nouveaux venus

Entre 1988 et 2000, le nombre d'exploitations agricoles a chuté de 35%, et pour cause : les départs donnent plus souvent lieu à agrandissement qu'à installation. Pourtant les agrandissements sont souvent synonymes de spécialisation, d'intensification, et d'une moindre observation des parcelles, ce qui est propice à une moindre prise en compte de l'environnement. Il faut donner leur chance aux candidats actuels à l'installation et accroître le nombre de candidats potentiels plutôt que d'agrandir systématiquement les exploitations existantes. En effet le métier d'agriculteur est mis en péril par son image dégradée par la pollution et par l'alourdissement continu des contraintes administratives et financières qui pèsent sur cette activité.

L'installation de nouveaux agriculteurs est essentielle pour répondre à plusieurs enjeux :

- Le maintien d'un nombre élevé d'exploitations réparties sur le territoire aboutit à l'existence d'une dynamique économique dans le monde rural et participe à l'aménagement du territoire par la diversité des exploitations, les emplois créés, la revivification du lien social (cf. fiche aménagement du territoire et agriculture),
- L'ouverture de l'installation à des candidats ne provenant pas forcément du strict cadre familial,
- Les nouveaux agriculteurs doivent être porteurs d'innovation dans leur métier : capable d'inventer et d'innover de nouveaux rapports à la production, de recréer du lien ville-campagne, d'inventer de nouveaux modes de commercialisation,

Le faible taux d'échec des installations aidées après 5 ans d'existence masque un choix partisan et élitiste dans les projets aidés.

En France aujourd'hui, seuls 40 % des agriculteurs qui s'installent bénéficient des aides à l'installation nationales existantes : Dotation Jeune Agriculteur, Prêts Moyen Terme Spéciaux Jeunes Agriculteurs. Dans le cadre d'une transmission familiale d'exploitation, ces fonds publics participent au financement du patrimoine familial. En parallèle, plus de la moitié des nouveaux agriculteurs qui s'installent n'ont pas accès aux dispositifs nationaux d'aide à l'installation pour des raisons souvent liées à l'absence de diplôme spécialisé ou au dépassement des critères d'âge.

Les prix élevés des terres rendent difficile leur acquisition par des candidats non issus du milieu agricole et qui bien souvent ne présentent pas les garanties bancaires suffisantes, sont moins bien perçus et moins portés par les acteurs agricoles et fonciers, quand ils ne sont pas combattus. Ainsi, la libération de surfaces conduit le plus souvent à l'agrandissement¹ des structures agricoles existantes plutôt qu'à l'installation de nouveaux porteurs de projet.

Pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, les Verts proposent

- **De créer un nouveau dispositif national d'aide à l'installation privilégiant les porteurs de projet** créateurs de valeur ajoutée (y compris via d'autres fonctions que la production alimentaire strictement) sur des exploitations de taille moyenne ou petite, diversifiant les productions, favorisant les circuits courts de distribution ; les repreneurs sans lien familial avec l'exploitant partant doivent être favorisés,

¹ + de 50% entre 1988 et 2000

- **De lever les contraintes qui pèsent sur le foncier.** Les choix d’attribution doivent être démocratisés (voir fiche foncier). Une politique fiscale doit être mise en œuvre pour inciter les propriétaires fonciers à louer ou vendre leurs terres à des candidats à l’installation qui s’installent plutôt qu’à les offrir à l’agrandissement des exploitations existantes,
- **De promouvoir de nouveaux modes d’accès au foncier.** La société civile, consciente de la nécessité de maintenir des exploitations agricoles de proximité, et en recherche du lien perdu avec la terre, peut prendre part financièrement à l’achat d’exploitations qui sont ensuite louées à de nouveaux agriculteurs dont les faibles garanties financières n’auraient pas permis d’accéder seuls au foncier.
- **De mettre en œuvre une véritable politique d’accueil, de formation et d’accompagnement des candidats à l’installation** non issus du milieu agricole, qui s’appuie de façon prioritaire sur le projet de vie du candidat, en utilisant les outils de validation d’acquis d’expérience, et tout autre dispositif prenant en compte l’expérience professionnelle.
- **De redéfinir le rôle et la gouvernance des structures gestionnaires des aides et du foncier** tels que le CNASEA, les ADASEA, le CDOA et la SAFER.